



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux résidents, familles et représentants

16 juin 2020

INFORMATION CORONAVIRUS N° 10

Nous sommes heureux de vous annoncer l'allègement du cadre imposé pour les visites dans nos établissements grâce aux nouvelles recommandations reçues de la part du Médecin cantonal. Si ce n'est pas encore une ouverture complète, il s'agit d'une étape importante dans le processus de déconfinement de tous les EMS du Canton.

Ces nouvelles mesures peuvent évoluer à nouveau en fonction de la situation sanitaire des établissements ou de la région. Soyons optimistes ensemble afin d'espérer le mieux.

Nouveau cadre de visite à partir du lundi 22 juin 2020

Organisation

- **Les visites seront désormais possibles tous les jours** et auront lieu, en principe, à la cafétéria, selon les horaires suivants :
 - Montagnier de 13h30 à 16h00
 - Orsières de 14h30 à 17h00
- **Les visites doivent préalablement être annoncées** auprès de notre service d'animation, pendant les heures de bureau (du lundi au vendredi) :
 - Montagnier 027 777 24 74
 - Orsières 027 782 68 08

Si une personne rend visite à plusieurs résidents, elle doit le signaler lors de l'inscription.

- La cafétéria sera ouverte pour les consommations durant l'horaire des visites.

Conditions

- **Les visites ne sont plus limitées dans le temps** ; il est toutefois conseillé, par souci de capacité d'accueil, de ne pas dépasser une heure à chaque fois.
- **Le nombre de visiteurs simultanés par résident est toujours de deux personnes.** Des exceptions peuvent être accordées pour les visiteurs vivant sous le même toit, en particulier concernant les enfants.
- Chaque visiteur est répertorié dans un registre contenant son identité, son numéro de téléphone, la date et l'heure de la visite et le résident concerné. Il signera le formulaire de déclaration habituel (voir annexe).

Matériel de protection

- **Le visiteur devra se désinfecter les mains, porter un masque fourni par l'établissement** et se soumettre aux recommandations transmises à son arrivée ; les contacts physiques avec les résidents sont fortement déconseillés.
- Si le résident a un problème d'audition, il peut porter un masque chirurgical à la place du visiteur.

Interdiction de visite si

- Le résident est en isolement pour COVID-19 ou en quarantaine à la suite d'un contact avec un cas COVID-19. Exception : situations de fin de vie.
- Le visiteur présente des signes ou des symptômes d'infection respiratoire aiguë (toux, fièvre, rhinite, myalgies...).

Sorties à l'extérieur

Il n'est toujours pas possible pour les résidents de quitter les établissements, principalement pour limiter les risques de contamination dans un environnement extérieur.

Nous accompagnons tous les rendez-vous externes de nos résidents ou les sorties thérapeutiques. Durant ces moments, la présence de la famille est possible si les règles de protection sont respectées en particulier la distance ou le port du masque et si les lieux de rendez-vous permettent la présence de plusieurs personnes.

Par exemple, dans un cabinet médical, si une seule personne est autorisée à accompagner le résident, nous privilégierons la présence d'un collaborateur de notre institution.

Foyer de jour l'Orchidée

Nous pouvons rouvrir également notre foyer de jour l'Orchidée.

Compte tenu des contraintes importantes qui nous sont imposées et de la disponibilité de notre personnel, avec les vacances qui débutent, nous prévoyons d'accueillir à nouveau nos hôtes à partir du 13 juillet 2020.

Les familles concernées seront approchées individuellement pour préparer au mieux ces retours durant la semaine précédente.

Messes

Des messes sont désormais organisées, uniquement pour nos résidents :

- à Montagnier, tous les vendredis à 16h00 ;
- à Orsières, tous les jeudis à 16h00.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Ce document, ainsi que les informations précédentes, sont disponibles sur notre site internet www.emsprovidence.ch

Formulaire de déclaration de visite pendant la pandémie COVID-19¹

Cher visiteur,

Vous allez rendre visite à l'un de nos résidents et il est important de nous assurer que vous n'êtes pas porteur du virus COVID-19 et que vous avez bien compris toutes les mesures d'hygiène et de sécurité imposées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Service de la santé publique du Canton du Valais.

Nous vous invitons à bien vouloir remplir le présent formulaire et à le signer.

Nom, prénom

N° de téléphone

Résident visité

Date et heure de la visite

Veillez répondre aux questions suivantes

OUI NON

Avez-vous été diagnostiqué(e) positif(ve) au COVID-19 dans les 10 derniers jours?

Présentez-vous des symptômes de maladie tels que : fièvre, sensation de fièvre, douleurs musculaires, souffle court, maux de gorge, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, toux inhabituelle, conjonctivite, maux de tête, rhume, symptômes gastro-intestinaux, fatigue persistante ?

Dans les 10 derniers jours, avez-vous été en contact étroit avec une personne qui a été testée positive au COVID-19 ?

Si vous avez répondu positivement à l'une des questions ci-dessus, votre état de santé ne vous permet malheureusement pas de visiter votre proche.

Par ma signature, je certifie avoir répondu correctement aux questions ci-dessus, avoir compris les règles d'hygiène et de distanciation sociale et je m'engage à les respecter durant toute la visite.

Signature de la personne en visite :

¹ Ce document sera conservé durant 3 semaines. Il est à disposition des autorités sanitaires et pourrait être transmis, si nécessaire, au Médecin cantonal dans le cadre d'une enquête d'entourage.